



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé  
par la résolution 1970 (2011)  
concernant la Jamahiriya arabe libyenne**

**Note verbale datée du 24 juin 2011, adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente de l'Égypte  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte a le plaisir de faire tenir ci-joint au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Jamahiriya arabe libyenne le rapport que le Gouvernement égyptien a établi conformément à la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 24 juin 2011 adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente  
de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Rapport de la République arabe d'Égypte concernant la résolution  
1970 (2011) du Conseil de sécurité**

1. Le Gouvernement de la République arabe d'Égypte a pris connaissance des dispositions de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité et en a informé tous les ministères et organes nationaux compétents aux fins de leur application.

2. Le Ministère égyptien de la défense s'engage à faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'interdiction de la fourniture d'armes et, en tout état de cause, à n'établir aucune relation avec les personnes et les entités désignées dans la résolution précitée. Le Ministère a également renforcé les mesures de sécurité sur la frontière ouest pour faire face à toute tentative d'infiltration ou de contrebande.

3. La Banque centrale d'Égypte a annoncé que les personnes et entités désignées dans la résolution précitée ne disposent pas de comptes bancaires ou de biens dans aucune banque égyptienne, à l'exception de deux comptes qui ont été gelés, à savoir :

a) Le compte courant de la Libyan Foreign Bank ouvert à la Suez Canal Bank;

b) Le compte courant de la Libyan Foreign Bank ouvert à la Arab International Bank.

4. L'Égypte a fourni une assistance humanitaire à la Libye à travers la Société du Croissant-Rouge égyptien, mais aussi en coordination avec des organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi qu'il suit :

a) Assistance et facilités fournies par la Société du Croissant-Rouge égyptien :

- Une équipe de la Société du Croissant-Rouge égyptien composée de 37 membres et volontaires est installée à titre permanent à la frontière, au point de passage terrestre de Saloum. Agissant en coordination avec les forces armées égyptiennes, les autres organes égyptiens compétents et les organismes internationaux, cette équipe fournit une assistance aux réfugiés de différentes nationalités venant de Libye;
- L'équipe a facilité l'entrée en Libye de 86 cargaisons d'assistance humanitaire en provenance de diverses parties, dont le Secours catholique, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ont été remises au Croissant-Rouge libyen;
- Cinq cargaisons de 50 tonnes de médicaments, matériel médical et nourriture ont été acheminées d'urgence en Libye;
- En collaboration avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, une délégation du Croissant-Rouge égyptien a accompagné jusqu'à Tobrouk, en Libye, un convoi d'assistance

humanitaire composé de camions chargés de nourriture, de lait pour nourrissons et de matériel médical, ainsi que d'une ambulance entièrement équipée pour assurer des soins intensifs;

b) Assistance et facilités fournies en coordination avec des organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge :

- Selon les statistiques du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Caire, les autorités égyptiennes ont facilité le passage de 63 tonnes de produits non alimentaires et, avec le concours du Programme alimentaire mondial, de 1 000 tonnes de denrées alimentaires, ainsi que de 31 cargaisons composées de 631 tonnes de produits médicaux et de denrées alimentaires des Émirats arabes unis, et de convois d'aide humanitaire de la Ligue des États arabes et de l'Union des médecins arabes;
  - Le Comité international de la Croix-Rouge a annoncé qu'une cargaison d'environ 500 kilogrammes de matériel médical a été acheminée en Libye par voie terrestre.
-